

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Extrait des registres des Délibérations du Conseil d'AdministrationSEANCE DU 05 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 5 mars à 18h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme TOUREAU Elisabeth, Vice - Présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

**Date de la convocation : 24 février 2026**

**Nombre de membres en exercice : 17**

**Nombre de membres présents : 11**

**Nombre de membre(s) représenté(s) : 3**

**Nombre de membres votants : 14**

**Membres présents :** Mesdames et Messieurs - Elisabeth TOUREAU - Catherine CHAIZE - Laurette JEGOU - Henri COULON - Armel JARLEGAN - Annie LE ROUX- Danièle FOREST - Claudine CLOERC - Marina WEILL - Dominique MOURIER - Patrick TOURVIEILLE

**Membre(s) représenté(s) :** Pascal BARRET - Marie-Madeleine DREAN - Marie-Cécile PERROT

**Membre(s) excusé(s) :** Pascal BARRET - Marie-Madeleine DREAN - Marie-Cécile PERROT

**Membre(s) absents :** Nathalie DEBLOND - Etienne HEMAR - Annie LEMERCIER

**Assistai(en)t à la séance :** Madame Hélène CHARPENTIER, directrice de l'EHPAD , M. COREN Aurélien, directeur adjoint de l'EHPAD

**Délibération n°9 -SAAD - Budget annexe du SAAD - Proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2025**

Au vu des résultats dégagés au compte administratif 2025, les membres du Conseil d'Administration doivent se prononcer sur une proposition d'affectation du déficit de fonctionnement et de l'excédent d'investissement, conformément aux dispositions prévues par la nomenclature comptable M22.

La section de fonctionnement du compte administratif 2025 dégage un déficit cumulé de - 61 313,59 euros.  
La section d'investissement du compte administratif 2025 dégage un excédent cumulé de + 11 171,78 euros.

Après débat, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- De procéder aux affectations suivantes :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de l'exercice 2025 (a)	+ 52 604,09
Résultats antérieurs reportés (b)	- 113 917,68
<b>Résultat à affecter (c) = (a) + (b)</b>	<b>- 61 313,59</b>
<b>Affectation (c) = (d) +(e)</b>	<b>- 61 313,59</b>
<b>Report à nouveau déficitaire sur l'année N+1 (2026) - compte 119 (e)</b>	<b>- 61 313,59</b>
AFFECTATION DE RESULTAT D'INVESTISSEMENT	
Résultat de l'exercice 2025 (g)	+ 534,00

Résultats antérieurs reportés (h)	Publié le + 10 637,78
Résultat à affecter (i) = (g) + (h)	ID : 056-265601005-20260305-SAAD_9_2026-DE
Report de l'excédent d'investissement sur l'année N+1 (2026) - compte 001 (i)	+ 11 171,78

- D'autoriser Le Président ou la Vice-Présidente à signer tous les documents nécessaires et prendre toutes les mesures utiles à la bonne exécution de la présente délibération.

Monsieur le Président du CCAS, Pascal BARRET



Pour le Président empêché,  
la Vice-Présidente du CCAS  
Elisabeth TOUREAU